

Exploitation minière des fonds marins : Une coalition française demande un moratoire

Dossier de la rédaction de H2o
November 2022

À

En amont de la reprise des négociations internationales le 31 octobre, parlementaires et société civile s'unissent pour demander au gouvernement français de se positionner en faveur d'un moratoire.

L'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) se réunit du 31 octobre au 11 novembre à Kingston, en Jamaïque. Son Conseil y négocie le futur code minier permettant de réglementer l'exploitation minière en eaux profondes, enjeu fondamental alors que cette industrie émergente suscite un vif intérêt commercial et est devenue l'une des principales menaces pour l'intégrité des fonds marins. En amont de ce rendez-vous crucial pour l'avenir des océans et du climat, des parlementaires et des organisations de la société civile ont organisé une conférence de presse le 26 octobre. Nicolas Thierry, député EELV, y a annoncé au nom d'une coalition transpartisane de députés le projet de dépôt d'une résolution demandant au gouvernement français de se positionner en faveur d'un moratoire ou "pause de prudence" sur l'exploitation minière des fonds marins. Les organisations de la société civile (Deep Sea Conservation Coalition, Fondation Tara Océan, Greenpeace France, Ocean Care, Seas at Risk, Sea Shepherd France, Sustainable Ocean Alliance France) ont exposé leurs demandes au gouvernement ainsi que leurs attentes de voir traduite en actes la déclaration faite à Lisbonne par le président Macron en juin dernier. Christian Tamburini, directeur de recherche au CNRS, est intervenu pour rappeler les impacts potentiels de cette industrie.

L'urgence de la situation est également renforcée par la délivrance en septembre dernier d'un permis "test" autorisant l'entreprise canadienne The Metals Company (TMC) à extraire 3 600 tonnes de métaux dans la zone Clarion Clipperton, au cœur de l'océan Pacifique. À l'heure actuelle, son navire le Hidden Gem est en opération de test d'extraction minière dans cette zone.